



# La pauvreté : état des lieux et enjeux

---

David Lannoy ■ Septembre 2016

Les défenseurs du système capitaliste, les opposants à la solidarité, adorateurs du libéralisme et de la loi de la jungle, les pourfendeurs de la Sécurité sociale, des syndicats et des services publics ont beaucoup de points communs. Parmi ceux-ci, on retrouve ce tic langagier qui consiste à ne jamais appeler les pauvres... des pauvres !

Démunis, précaires, exclus, fragiles, défavorisés, personnes en situation de vulnérabilité... Les qualificatifs ne manquent pas quand il s'agit de désigner ceux que l'on pourrait pourtant tout simplement nommer... pauvres. Comme si ce mot était honteux, méprisant, sale voire contagieux. Pourtant, la pauvreté existe bel et bien. Et les pauvres aussi.

Ceux qui se battent pour la justice sociale, une meilleure répartition des richesses et contre la pauvreté n'ont pas cette fausse pudeur. Dire les choses, les nommer, ce n'est pas stigmatiser. C'est refuser l'hypocrisie et les euphémismes, oser donner un nom précis à un phénomène pour le reconnaître, le penser et l'analyser correctement. Et, surtout, mieux le combattre.

La pauvreté a toujours existé. C'est son ampleur, tant en termes de nombre de personnes touchées que de rapport d'inégalité avec les autres classes sociales, qui a varié et varie encore en fonction des époques, des lieux, des systèmes politiques. Mais c'est aussi la manière dont le phénomène est appréhendé par le pouvoir et considéré par l'opinion publique qui a évolué au fil des siècles et est encore très variable selon les pays, cultures, opinions politiques...

Sans s'attarder sur cette multitude d'opinions – aussi nombreuses sans doute que le nombre d'êtres humains, on se concentrera plutôt ici sur un état des lieux actuel de la situation en Belgique.

Il existe deux principaux indicateurs permettant de déterminer la pauvreté. On peut en effet se limiter à l'aspect purement monétaire (revenus mensuels du ménage) ou prendre en considération d'autres facteurs comme les périodes de travail ou l'incapacité de faire face à une dépense essentielle ou inattendue. Ces indicateurs sont néanmoins imparfaits à plusieurs niveaux et font l'objet de débats et polémiques. Sans nous attarder sur ces critiques (qui pourraient faire l'objet d'une étude à part entière), nous en exposerons néanmoins les grandes lignes.

Nous nous pencherons tout d'abord sur l'indicateur monétaire (SILC) avant d'examiner l'indicateur « multifactoriel » de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE). Pour chacun d'entre eux, on analysera le nombre de personnes concernées en Belgique. Nous examinerons cependant comment l'utilisation de l'un ou l'autre indicateurs peut donner à voir des situations bien différentes.

## L'indicateur monétaire (SILC)

### SILC, c'est quoi ?

Chaque année, lors de la publication de l'enquête SILC par le service Statistiques du SPF économie<sup>1</sup>, les médias se font l'écho des nouvelles mesures de la pauvreté dans notre pays : seuil de pauvreté et taux de pauvreté. SILC signifie *Statistics on Income and Living Conditions* (enquête sur les revenus et les conditions de vie). A cette occasion, on actualise le seuil de pauvreté monétaire, montant de revenu mensuel en dessous duquel on est officiellement considéré comme étant "en risque de pauvreté".

Cet *indicateur monétaire* se calcule selon une méthode assez simple et précise. Il est en effet déterminé en se basant sur le revenu médian. Le revenu médian est le revenu "intermédiaire" : la moitié des citoyens gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Pourquoi utilise-t-on cette notion de revenu médian et pas de revenu moyen (qui est la moyenne de l'ensemble des revenus de la population) ? Car le revenu moyen est souvent surestimé en raison de l'effet induit par les plus hauts revenus... Explications :

Schématiquement, imaginons un groupe de 10 individus. Parmi eux :

- 2 gagnent 1.500 €

- 1 gagne 1.600 €

- 2 gagnent 1.700 €

- 3 gagnent 1.800 €

- 1 gagne 1.900 €

- 1 gagne 5.000 €

Le salaire moyen de ce groupe se calculerait en additionnant tous les revenus et en les divisant par le nombre d'individus soit 20.300 € : 10 = 2.030 €... alors que 9/10 personnes du groupe n'ont même pas un revenu de ce niveau !

Le salaire médian du même groupe est lui de... 1.701 € puisque 50 % du groupe touche moins que ce revenu et l'autre moitié touche plus.

Cette petite démonstration simplifiée permet de voir l'effet pervers que peuvent induire les hauts revenus dans les calculs de moyenne : ils les tirent vers le haut ! Pour se donner une meilleure idée du niveau de vie d'un groupe, il vaut donc mieux utiliser le concept de salaire médian.

Le seuil de pauvreté se calcule ensuite sur base de 60 % de ce revenu médian.

On obtient ainsi le seuil de pauvreté pour une personne. Pour chaque personne supplémentaire que compte le ménage on rajoute :

<sup>1</sup> <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/>

- 0,5 % du seuil de pauvreté pour un adulte
- 0,3% du seuil de pauvreté pour un enfant.

Pour l'année 2015, ce seuil de pauvreté s'élevait à 1.083 € pour une personne seule, ce qui donne, si l'on s'en tient aux calculs exposés ci-dessus :

Situation de famille	Revenu mensuel
Isolé	1.083 €
1 adulte, 1 enfant	1.408 €
1 adulte, 2 enfants	1.733 €
2 adultes	1.625 €
2 adultes, 1 enfant	1.949 €
2 adultes, 2 enfants.	2.274 €

### Quel taux de pauvreté selon l'indicateur SILC ?

Entre 2010 et 2014, le taux de pauvreté SILC - calculé sur une base uniquement monétaire - a augmenté de 1% en Belgique, passant de 14,6% de la population à 15,5%. Cette augmentation pourrait être considérée par certains comme peu importante. Notons cependant qu'une augmentation de près de 1% concerne plus de 100.000 citoyens. Au total, 1,6 millions de Belges vivent sous le seuil de pauvreté. En outre, il s'agit de la plus forte hausse du taux de pauvreté sur les 10 dernières années<sup>2</sup>.

2010	2011	2012	2013	2014
14,6%	15,3%	15,3%	15,1%	15,5%

Ici aussi, il existe de très fortes disparités entre Régions, sous-localités et communes.

Cette précarité touche plus particulièrement et plus durement les jeunes, les femmes, les sans emploi et les familles monoparentales. Le taux de pauvreté chez les jeunes (16-24 ans) est par exemple passé de 16 % en 2009 à plus de 20 % en 2014

<sup>2</sup> Ouvrage COLLECTIF, Pauvreté en Belgique, annuaire 2016, Academia Press, 2016.

## Un indicateur sous l'œil de la critique

Quels que soient l'indicateur ou la méthode utilisés, leur caractère global et chiffré présentera toujours des lacunes... De nombreux facteurs individuels peuvent en effet influencer positivement ou négativement sur la situation des personnes concernées : logement, formation, genre, origine...

Prenons un exemple plutôt extrême : le fait d'être propriétaire de son lieu de résidence (sans emprunt à payer) va évidemment influencer plus que positivement sur la situation financière d'un ménage qui pourrait néanmoins être considéré, si l'on s'en tient strictement à l'indicateur SILC, en risque de situation de pauvreté. Cependant, rares sont les situations de ce type. Il n'est en effet pas courant que des personnes propriétaires d'un logement décent entièrement payé disposent de revenus aussi bas. Car être propriétaire d'un logement et n'avoir aucun emprunt à rembourser suppose souvent que l'on a bénéficié auparavant de revenus élevés ou que l'on est issu d'un milieu social plutôt favorisé. Mais d'autres situations liées au logement sont, elles, plus courantes. Pour s'en rendre compte, il suffit par exemple de comparer deux ménages disposant uniquement de revenus de remplacement (pension, chômage, indemnités de maladie...) selon qu'ils habitent dans un logement social ou qu'ils soient locataires sur le marché locatif privé. En effet, si dans les logements sociaux, les loyers sont généralement plafonnés à 20% des revenus du ménage<sup>3</sup>, il n'y a aucune règle sur le marché locatif privé.

On voit donc que, en Belgique<sup>4</sup>, 38 ménages sur 100 locataires dans le privé dépensent plus de 40% de leurs revenus pour leur logement contre « seulement » 11 ménages sur 100 dans le cas des logements à coût réduit et 3 % des ménages propriétaires avec emprunt ou hypothèque<sup>5</sup>.

Cette digression sur le logement nous montre que, derrière les statistiques globalisantes et les indicateurs, de nombreuses autres variables peuvent influencer la situation individuelle des personnes concernées.

Mais la question du logement a également des répercussions globales. L'économiste Philippe Defeyt a ainsi développé toute une analyse critique du seuil de pauvreté "SILC" basée, entre autres, sur le fait que ce dernier ne prenait pas en compte les revenus de la propriété<sup>6</sup>. Cette non prise en compte dans le calcul du revenu moyen – et donc médian – des personnes vivant dans notre pays conduit à une sous-évaluation du seuil de pauvreté et, in fine, à une sous-évaluation de la précarité elle-même. En effet, selon cette étude, le seuil de pauvreté réel se situerait dans une fourchette comprise entre environ 1.170 et 1.210 €/mois, soit plus ou moins 100 € plus élevée que le montant officiel.

---

<sup>3</sup> Il s'agit ici de la règle de base générale en l'absence de déplafonnement. De nombreux autres éléments peuvent influencer le montant du loyer. De plus amples d'informations sont disponibles sur des sites spécialisés comme celui de l'ASBL Droits quotidiens : <http://www.droitsquotidiens.be/fr/question/comment-calculer-le-loyer-de-mon-logement-social>

<sup>4</sup> Il faut noter que ces statistiques effectuées au niveau national peuvent cacher de grandes disparités entre Régions et sous-régions. Les écarts entre les taux de pauvreté rencontrés au sein de la population dans les trois Régions du pays sont tout simplement énormes. Nous ne nous attarderons pas ici sur cette question, pourtant essentielle, car tant l'étude et la mise en perspective de ces données pourrait, à elles seules, faire l'objet d'une analyse complète.

<sup>5</sup> Statistiques 2104 EUROSTAT sur le logement.

<sup>6</sup> DEFYET Philippe, Le seuil de pauvreté et le taux de pauvreté sont sous-estimés en Belgique, Institut pour un développement durable, août 2015.

Mais, encore une fois, on ne peut développer ici tout une analyse méthodologique critique. Ces remarques devront néanmoins nous amener à garder à l'esprit que la réalité est sans doute plus grave que ce que laisse transparaître l'indicateur officiel... Et nous pousser à en utiliser un autre !

## L'indicateur AROPE : une autre vision

On l'a vu, l'utilisation de l'un ou l'autre indicateur n'est pas neutre. Certains n'hésitent pas à critiquer la seule utilisation de l'indicateur SILC et préfèrent se référer à la méthode AROPE, abréviation de *At risk of poverty or social exclusion* (risque de pauvreté ou d'exclusion sociale). Celle-ci combine plusieurs facteurs : le risque de pauvreté (voir chapitre 1), la déprivation matérielle grave et l'intensité professionnelle.

- La *déprivation matérielle grave* concerne les citoyens "*incapables de couvrir les dépenses liées à au moins trois des neufs éléments suivants* :
  - *payement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité ;*
  - *chauffage adapté du logement ;*
  - *dépenses imprévues ;*
  - *consommation régulière de viande ou d'une autre source de protéines ;*
  - *vacances ;*
  - *téléviseur ;*
  - *réfrigérateur ;*
  - *voiture ;*
  - *téléphone*<sup>7</sup>

En Belgique, la déprivation matérielle grave touche 5,9 % de la population, soit près de 665.000 personnes.

- *L'intensité professionnelle* est un indicateur qui analyse le rapport entre le nombre de mois où les adultes actifs âgés de 18 à 59 ans ont travaillé et le nombre de mois où ils auraient pu travailler. Dans les ménages dits "*à faible à intensité professionnelle*", on observe que les adultes actifs ont travaillé moins d'un cinquième de leur temps en moyenne.

En Belgique, on estime à l'heure actuelle que 14,6% des ménages ont connu une faible intensité professionnelle, soit 1.645.000 personnes.

<sup>7</sup> Glossaire d'Eurostat : [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Material\\_deprivation/fr](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Material_deprivation/fr)

## Quel taux de pauvreté selon l'indicateur AROPE ?

C'est donc en combinant ces trois facteurs que l'on va obtenir le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE).

En Belgique, le taux de la population en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a été estimé, ces dernières années, dans une fourchette variant entre 20,8% et 21,2%.

2010	2011	2012	2013	2014
20,8%	21%	21,6%	20,8%	21,2%

En 2014, ce sont 2.364.000 personnes qui sont soumis à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, soit plus d'un citoyen sur cinq !

## Conclusion et perspectives

Les résultats de la comparaison sont sans appel : l'indicateur uniquement monétaire a tendance à sous-estimer la pauvreté en comparaison de l'indicateur de risque de pauvreté AROPE. La différence entre les résultats de ces deux indicateurs est d'ailleurs loin d'être minime !

Indicateur monétaire	AROPE
15,5 %	21,2 %
1.737.000 personnes	2.364.000 personnes

On le voit, en se limitant à l'indicateur monétaire, on « oublie » près de 6 % de la population, soit plus 627.000 personnes ! L'indicateur AROPE, "multifactoriel", donne donc des résultats sensiblement plus élevés et alarmants.

C'est sur base de cet indicateur AROPE que, en 2011, conformément au cinquième objectif de la Stratégie Europe 2020<sup>8</sup>, les autorités belges se sont fixé un objectif : sortir 380.000 personnes de la pauvreté ou de l'exclusion sociale d'ici 2020<sup>9</sup>.

Pourtant, par rapport à la situation de 2010, si le taux AROPE a évolué, c'est à la hausse ! 111.000 personnes sont en effet venues grossir les rangs des citoyens en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Si nos responsables politiques veulent respecter leur engagement initial, ce sont donc près

<sup>8</sup> Les objectifs de la Stratégie Europe 2020 sont consultables sur le site de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/targets/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/targets/index_fr.htm)

<sup>9</sup> Par rapport à la situation de 2010, soit sortir 380.000 personnes de la pauvreté sur un total de 2.255.000.

d'un demi-million de personnes qu'il faudra aider dans les 3 ans à venir. Pas sûr que les politiques antisociales et d'austérité actuellement à l'œuvre y contribuent...

A son humble niveau, le CEPAG contribuera au débat et étudiera, dans les mois à venir, plusieurs pistes de solutions concrètes et durables pour tenter de combattre réellement le fléau qu'est la pauvreté.